

Vous exportez/importez avec le Royaume-Uni ou vous envisagez de le faire ?

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Royaume-Uni signifie-t-il l'absence de déclaration douanière ?

Les importations sont-elles taxées ? Comment ne pas décaisser la TVA à l'importation ?

Comment prouver que mon produit est d'origine européenne ou Britannique ?

Comment s'assurer que les marchandises soient livrées dans les délais ?

OBJECTIFS

Connaitre les points-clés de la réglementation douanière nécessaires pour commercer avec le Royaume-Uni.

Connaitre les formalités des échanges commerciaux et du transport.

Savoir constituer sa check-list des actions à anticiper

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel des services

import/export et des services

Douane

Personnel de l'administration des ventes export

Déclarants en douane

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

2 demi-journées, 7 heures

I – Le contexte International

L'Europe et le Royaume Uni (Angleterre, Pays-de-Galles, Ecosse, Irlande du nord)

Le BREXIT, avant/après

Le cas de l'Irlande du nord

II – Les échanges commerciaux et le BREXIT

Ce que vous devez savoir pour commercer avec le Royaume Uni (espèce, origine, valeur, incoterms)

- Comment classer le produit dans la nomenclature douanière pour éviter les erreurs de taxation
- Définir l'origine et provenance d'un produit afin d'éviter d'éventuelles taxes

- Comment s'assurer qu'un produit acheté au RU est bien d'origine Britannique au sens de la réglementation douanière ?
- Comment s'assurer qu'un produit acheté en Europe est bien d'origine Européenne au sens de la réglementation douanière ?

- Calculer la valeur d'un produit au sens de la réglementation douanière (faut-il inclure les frais de transport, l'assurance... ?)
- Notions sur les règles Incoterms 2020
- Les formalités des échanges commerciaux et du transport
- A l'importation avant l'arrivée des marchandises
- A l'exportation avant la conclusion de la vente
- Lors du transit des marchandises (le fonctionnement du Transit à l'import et à l'export)

III – La check-list des actions à anticiper

- Faut-il modifier l'emballage ?
- Choisir un transitaire ou un transporteur pour effectuer les formalités de douane ou faire ses formalités en interne ?
- Les obligations déclaratives et dédouanement (les informations à mettre dans la déclaration en douane, les produits avec une réglementation spécifique : alcool, tabac, produits agricoles, biens à caractère civil et militaire...)
- La mise en place du processus : enveloppe logistique, frontière intelligente
- Choisir l'auto-liquidation de la TVA ou pas : conséquences
- Comprendre son acheteur ou son vendeur : les obligations des exportateurs/importateurs britanniques (notions)

IV - L'évolution de ces règles

- Les étapes prévues par le gouvernement Britannique
- Le mécanisme de surveillance de l'accord

DATES, LIEUX ET COÛTS

1 journée

Le 2 et 3 février 2021 le matin

Formation en distanciel

350€ HT par personne

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse. Documentation : support de cours, exercices, test de connaissances de fin de formation